

Rapport annuel 2022 @

OCAM
Connecting the dots

.be



TABLE DES MATIÈRES

Édito	3
1. Image de la menace	4
La menace générale en Belgique en 2022	4
L'invasion russe de l'Ukraine	8
Théories du complot & menaces	10
La Belgique ramène des enfants et leurs mères de la zone de conflit en Syrie	12
Un extrémiste connu tue un agent à Schaerbeek à l'aide d'un couteau	12
2. OCAM Highlights	13
3. Statistiques & Publications	16
Chiffres : documents traités	16
Analyses & autres publications	17
Personnes reprises dans la BDC	18
Mesures administratives	23
4. À propos de l'OCAM	24
Qui sommes-nous ?	24
Mission, vision et valeurs	25
Que faisons-nous ?	26
Personnel	27
Départements	27
Fonctionnement transversal	30
Cadre légal	34
Abréviations	35

ÉDITO

On se souviendra longtemps de 2022 comme de l'année durant laquelle un jeune policier de Bruxelles a perdu la vie à la suite d'une attaque perpétrée par un extrémiste connu. Cet attentat a mis en lumière la problématique de la prise en charge des extrémistes souffrant d'une problématique psychique. Face à des événements aussi tragiques, une seule réaction s'impose : en tirer les leçons et chercher les moyens d'améliorer notre approche. Immédiatement après l'attentat, l'OCAM a formulé un certain nombre de recommandations. Un meilleur fonctionnement des Cellules de Sécurité intégrale locales (CSIL-R), avec la participation de tous les services socio-préventifs pertinents et une interaction accrue avec les Taskforces locales (TFL), sont cruciaux à cet égard. D'autres



éléments incluent (entre autres) la nécessité d'un meilleur échange entre la police et les prestataires de soins de santé, ainsi qu'un meilleur soutien médico-légal pour les entités de la BDC souffrant d'une problématique psychique. L'OCAM, qui mettait déjà fortement l'accent sur la formation des Information Officers et des coordinateurs CSIL-R en 2022, s'est engagé à poursuivre ces efforts en 2023 pour apporter une réponse à ces défis.

En outre, 2022 a été marquée par deux autres événements majeurs. Tout d'abord, l'extinction progressive de la pandémie de Covid-19 et des mesures prises dans ce cadre. Cette évolution a coupé l'herbe sous le pied des extrémistes qui tiraient profit de la situation. Ceux-ci ont ensuite tenté de canaliser le mécontentement latent vers de nouveaux phénomènes, tels que la crise énergétique ou l'inflation, mais pour l'instant, sans grand succès. Des conspirationnistes de tous bords restent cependant très actifs. À travers les réseaux sociaux, ils continuent à séduire certains publics cibles, entretenant ainsi un terreau fertile pour les narratifs extrémistes.

Le deuxième thème principal de l'actualité fut, bien sûr, l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette nouvelle guerre aux frontières extérieures de l'UE a eu des conséquences mondiales. L'inquiétude était grande, car l'on redoutait des représailles de la Russie en réponse aux sanctions occidentales. Le gouvernement a demandé à l'OCAM de participer au suivi des menaces envers notre pays dans ce contexte. Une mission qui nous a contraints à analyser un large éventail de menaces, allant de la désinformation à la polarisation, en passant par les cyberattaques ou les potentielles actions de sabotage contre des infrastructures critiques ou sensibles.

Nous constatons que la plus grande menace provient toujours d'individus mus par une rhétorique djihadiste-islamiste. L'idéologie de l'EI, et dans une moindre mesure celle d'Al-Qaïda, demeure source d'inspiration. Bien que sa portée ait diminué, la propagande est encore très présente sur certaines plateformes de réseaux sociaux privées et spécialisées. Dans ce contexte, le rapatriement de plusieurs enfants et de leurs mères des camps au nord-est de la Syrie à l'été 2022 est plutôt positif. Pour notre sécurité nationale, un tel retour contrôlé constitue la meilleure garantie d'un suivi adéquat par tous les services compétents.

La plupart des signalements de menace concernent des « acteurs isolés », à savoir des personnes qui veulent passer seules à l'action. Cependant, environ 20% des signalements de menace font état de projets planifiés par un groupe d'individus. L'OCAM a suivi de près toutes les menaces et les a dûment évaluées.

En octobre 2022, la nouvelle loi OCAM a été publiée au Moniteur belge. Celle-ci a officiellement ajouté quatre nouveaux partenaires à la liste des « services d'appui » de l'OCAM. De plus, notre rôle de coordination dans la Stratégie contre le Terrorisme et l'Extrémisme, y compris le processus de Radicalisation (la Stratégie T.E.R.), a été fixé dans la loi. Les conditions de nomination aux postes de directeur et de directeur adjoint ont également été assouplies.

Parmi les autres faits marquants de 2022, citons les échanges avec nos partenaires indonésiens et nigériens, ainsi que nos contacts avec le monde académique. Cette année encore, nous avons organisé un concours de mémoires de fin d'études et un colloque sur le fonctionnement des CSIL-R, en collaboration avec l'Institut Egmont, afin de stimuler les liens entre le monde académique et les services de sécurité.

L'année écoulée a une nouvelle fois mis en évidence une chose : une bonne collaboration à tous les niveaux et entre tous les partenaires pertinents reste essentielle pour faire face aux défis actuels. Les problèmes de sécurité sont en effet un vaste phénomène social aux dimensions internationales.

Je tiens à remercier tous les membres de l'OCAM pour leur grand engagement, ainsi que tous nos partenaires pour la bonne collaboration et leur confiance.

Gert Vercauteren, directeur a.i. ■

1. IMAGE DE LA MENACE

1.1 La menace générale en Belgique en 2022

En 2022, il y a eu dans notre pays 215 signalements de menace liés au terrorisme ou à l'extrémisme ; un chiffre fort comparable à celui de 2021 (218 signalements de menace). Notre service a cependant constaté une hausse significative du nombre de menaces visant les services de police, bien que des politiciens et institutions publiques aient également subi des menaces. En ce qui concerne les tendances en matière de menaces extrémistes et terroristes, l'OCAM a principalement identifié une menace provenant d'acteurs isolés, accompagnée d'un certain glissement idéologique. L'extrémisme religieux d'inspiration djihadiste-islamiste demeure le principal moteur, mais les théories du complot ainsi qu'un large éventail de déclencheurs (single issues) peuvent également inciter des individus à la violence. Une action violente d'inspiration extrémiste de droite ne peut pas non plus être exclue.

Image de la menace

La principale menace envers les citoyens et les intérêts belges émane d'une **action violente d'un acteur isolé endogène**. Le risque le plus sérieux d'incident en Belgique, comme ailleurs en Europe, est que des individus s'auto-radicalisent et choisissent de mener des actions violentes **dans leur propre pays**. Il ne s'agit donc plus de commandos envoyés depuis (des zones de conflit djihadistes à) l'étranger en Occident pour y perpétrer un attentat. Même en l'absence de liens structurels et formels avec des groupes terroristes, des individus peuvent être **influencés** par de la **propagande terroriste ou extrémiste** et commettre des actions violentes. Les auteurs ne s'associent plus forcément à un groupe terroriste en tant que tel, mais **s'inspirent** abondamment de ce qu'ils trouvent dans **l'espace public**.

Si un incident devait se produire, le scénario le plus probable demeure celui d'auteurs s'inspirant de **l'idéologie ou de la propagande de groupes terroristes djihadistes** tels que l'État islamique (EI) ou Al-Qaïda (AQ). Une **action violente d'inspiration extrémiste de droite** ne peut **pas non plus** être **exclue**. La **menace** émanant de **l'extrémisme de gauche** est actuellement jugée **faible**. La **polarisation suscitée par les mesures liées au Covid-19** s'est **atténuée** avec la levée de celles-ci. Notre service remarque cependant qu'une partie infime du groupe « d'opposants à la politique menée dans le cadre de la crise sanitaire » associe désormais ses **sentiments anti-establishment** à la **guerre en Ukraine** et à la **hausse des prix** de l'énergie, entre autres.

Cependant, il convient de **veiller à ne pas cloisonner trop hâtivement** notre esprit au moyen des **courants idéologiques classiques (droite, gauche, djihadisme)**. La **radicalisation** est toujours un **processus très individuel (et complexe)**. Les idéologies classiques n'ont certes pas disparu, mais nous constatons parallèlement une évolution vers des modes de pensée plus diffus.

Des individus créent un véritable **amalgame** de différents aspects issus de **diverses idéologies existantes**, mais également de **théories du complot** et de la **désinformation**. Ils développent ainsi leur **propre vision du monde**, souvent inspirée d'**expériences**, de **griefs** et de **frustrations personnels**. Internet, et en particulier les **réseaux sociaux**, jouent un rôle important à cet égard, les gens se retrouvant de plus en plus dans une « **bulle idéologique** » où ils ne sont exposés qu'à des informations ou à de la propagande qui confirment leur vision du monde. La pandémie de **Covid-19** a **amplifié** ce phénomène. Pendant la pandémie, certains groupes ou individus extrémistes en ont profité pour exploiter les frustrations et les craintes concernant le virus et les mesures gouvernementales. Ce faisant, ils ont contribué au **renforcement de la polarisation**. Mais même à l'issue de la crise sanitaire, la **désinformation** et l'**érosion de la confiance** accordée au gouvernement persistent. En outre, les développements politiques nationaux et internationaux sont également des sujets de choix pour semer davantage la discorde. Les sentiments **anti-establishment** continuent de circuler abondamment sur Internet.

Un passage à l'acte et le timing de celui-ci résultent donc toujours d'un dosage **propre à chaque individu** entre **idéologie, propagande** et **effet de mimétisme**. Les **griefs personnels** peuvent (comme expliqué plus haut) également jouer un rôle important, tout comme une **problématique psychique** ou certains événements symboliques qui font office de **catalyseurs**. L'incident du 10 novembre 2022, au cours duquel un Extrémiste Potentiellement Violent (EPV) a tué un agent de police en service et en a blessé un autre avec un couteau, démontre la complexité des profils actuels des auteurs. (voir également page 12).



Profil

La grande majorité des signalements de menace concernent des « **acteurs isolés** », c'est-à-dire des **personnes qui veulent passer seules à l'action violente**. La plupart de celles-ci n'ont **aucun lien structurel avec des groupes terroristes ou extrémistes**. Moins de 20% des signalements de menace concernent des projets fomentés par plusieurs individus. Les menaces sont le plus souvent émises par le biais des **réseaux sociaux** et des **applications** de messagerie.

Idéologie

Un tiers des signalements ressort d'une **idéologie djihadiste**. Pour un tiers des signalements parvenus à l'OCAM, la **dimension idéologique de la menace** n'est **pas connue** ou est **sujette à caution**. Un peu plus d'une menace sur dix provient de **l'étranger**, certains régimes ciblant de prétendus opposants politiques en Belgique. Une part égale concerne diverses menaces découlant d'une **thématique spécifique de la société**, comme les sentiments **anti-establishment** suite à la pandémie de Covid-19. Un peu moins d'un dixième des signalements était en lien avec **l'extrémisme de droite**. La menace liée à **l'extrémisme de gauche** est restée limitée.



Cibles

Les cibles évoquées dans les signalements de menace sont **fonction de l'idéologie dont ils ressortent**. Les principales cibles par ordre de grandeur : des **personnes spécifiques**, la **police** des **autorités politiques**, des **bâtiments publics**, le **public en général** et certaines **communautés**.

Notre analyse révèle une **augmentation significative** du nombre de menaces à l'encontre des **services de police** durant le **dernier trimestre de 2022**, au cours duquel un policier a été tué à Schaerbeek par un EPV connu. De tels événements tragiques ont un **impact** sur le nombre de menaces reçues, notamment en raison d'une **vigilance accrue**, mais aussi d'un **effet de mimétisme (copycat)**, incitant de potentiels auteurs à s'inspirer d'un incident. La question de savoir si cette tendance persistera à l'avenir ou non est surveillée de près.

Niveau de la menace (gravité et probabilité de la menace)

Plus de 60% des signalements présentaient un **niveau de menace « faible »**. Un tiers des menaces ont été jugées d'un niveau « **moyen** ». Moins d'un dixième des menaces ont, à un moment donné, été jugées « **graves** ». Le **niveau général de la menace** a été maintenu toute l'année au **niveau 2 (moyen)**.

Terrorisme d'inspiration religieuse : EI & AQ

EI

Entre 2014 et 2018, le monde occidental et l'Europe en particulier ont connu une **vague d'attentats portant la marque de l'EI**. Suite aux revers subis par l'EI dans son fief syro-irakien, la menace formée par le groupe terroriste a graduellement diminué pour les États occidentaux, mais elle n'a pas pour autant disparu. L'**influence** du groupe terroriste **reste perceptible** en Europe, où la plupart des attentats inspirés par le terrorisme djihadiste portent **toujours la marque de l'EI**. Parce que leur auteur a fait allégeance à l'EI, parce que l'EI a revendiqué l'attentat ou parce que le modus operandi ou le choix de la cible fait écho à la propagande de l'EI. Enfin, l'**EI profite** des attaques en Occident pour **faire l'éloge** de l'assaillant, sans pour autant revendiquer l'attentat. Il n'en reste pas moins que, de plus en plus, le **lien** entre les **auteurs** d'attentats et d'incidents d'une part, et l'**EI** d'autre part, **tend à s'effriter**.

AQ

Al-Qaïda demeure **actif sur la scène du djihad global, principalement en ligne**. L'influence d'AQ en Europe (tant en termes de partisans que de propagande) est **certes moins importante que celle de l'EI**. Sur base des informations disponibles, on peut estimer qu'AQ maintiendra un **agenda local ou régional**, certainement à court et moyen termes. À l'instar de l'EI, **AQ possède des groupements** qui combattent **sous son égide** un peu partout dans le monde. Certains de ces groupes étant extrêmement actifs, rien n'indique actuellement que ces branches forment une menace pour le territoire belge.



Désinformation et sentiments *anti-establishment*

Depuis la pandémie de Covid-19, force est de constater que la diffusion de **théories du complot et de la désinformation** (utilisation délibérée de fausses informations pour servir un agenda spécifique), est en hausse, en particulier sur les **réseaux sociaux**. Durant la pandémie, les diffuseurs ont instrumentalisé les **frustrations et les craintes existantes** au sujet de la circulation du virus ainsi que ces réactions des gouvernements. Ce faisant, ils ont contribué au **renforcement de la polarisation**. Mais même à l'issue de la crise sanitaire, la désinformation et l'érosion de la confiance accordée au gouvernement persistent. Les



développements politiques nationaux et internationaux s'avèrent également des sujets de choix pour semer davantage la discorde. Les sentiments **anti-establishment** continuent de **circuler** abondamment sur **Internet** et sont exploités par des groupements extrémistes de tous bords idéologiques. Dans ce contexte, il convient de souligner l'**hybridation de la menace** : souvent, **aucune « case » idéologique nette** ne peut être déterminée. Plusieurs individus et organisations tentent ainsi de trouver, entre autres un nouveau souffle dans la guerre entre l'Ukraine et le régime russe. Un certain nombre de figures de proue au sein du « **contre-mouvement** », tant au niveau national qu'international, adoptent une position pro-russe, sous prétexte que la population se laisse à nouveau servilement entraîner par la prétendue « propagande anti-russe » du gouvernement. La crise énergétique croissante, caractérisée par de fortes hausses de prix dues notamment à l'embargo sur le gaz et le pétrole russes, apporte également de l'eau au moulin de ce « contre-mouvement ». Son impact est cependant limité à l'heure actuelle .

Extrémisme de droite

Depuis le milieu de la décennie passée, les services observent en Europe, y compris en Belgique, **une montée en puissance des réseaux et des idéologies extrémistes de droite**. En Europe et au-delà, plusieurs attentats ont été commis par des individus ressortant de l'extrémisme de droite. La hausse d'activité des extrémistes de droite, tant en ligne que hors ligne, accroît le danger potentiel émanant des discours extrémistes de droite. Les fusillades dans un bar gay en octobre 2022 dans la capitale slovaque Bratislava et à Paris en décembre 2022 contre plusieurs cibles kurdes en sont la preuve. Des attaques comme celles-ci incitent à la **vigilance, y compris dans notre pays**, même si la Belgique reste épargnée depuis de nombreuses années d'incidents graves liés à l'extrémisme de droite et que le nombre de signalements de menace émanant de cette sphère reste relativement limité par rapport au nombre total de signalements de menace (voir aussi page 5). Les auteurs de ces actions ont un certain nombre de **caractéristiques communes** : ils opèrent généralement **seuls**, se situent **en marge** d'organisations ou de partis, **se radicalisent le plus souvent en ligne** et passent à l'acte sans instruction de quiconque. D'autres facteurs, tels que des **griefs personnels ou des problèmes psychiques** dont souffrent les auteurs, jouent souvent également un rôle. La disposition à agir n'émane pas seulement d'extrémistes de droite ou d'individus issus de l'extrême droite, mais parfois également de personnes extérieures à la scène, y compris des hooligans du monde du football et des gangs de bikers. Ce phénomène de « **brassage** » ou **d'hybridation** n'est pas nouveau et s'observe parfois après des **événements déclencheurs**. S'il est généralement éphémère, la **vigilance reste** tout de même **de mise**, car il peut faire naître **un plus grand soutien** vis-à-vis d'actions violentes. Le **monde virtuel** joue un rôle important. Les extrémistes de droite du monde entier se retrouvent sur les réseaux sociaux. Le **racisme exacerbé** est as-

socié à toutes sortes de **théories du complot** autour **du grand remplacement** ou de la **guerre des races imminente** et il se répand de manière ingénieuse (souvent par le biais de mêmes). Plusieurs attaques menées à l'étranger par des **acteurs isolés** montrent à quel point certaines personnes vulnérables peuvent y être susceptibles. La principale différence avec le terrorisme et l'extrémisme djihadistes réside toutefois dans le fait que le réseau extrémiste de droite demeure pour l'instant relativement visible en ligne ; les jeunes entrent donc plus facilement en contact avec la propagande extrémiste de droite. Une **évolution vers des plateformes en ligne protégées** est toutefois également observée dans ces milieux.



Photo by Warren Wong on Unsplash

Extrémisme de gauche

La mouvance extrémiste de gauche en Belgique s'est montrée **assez calme ces dernières années**. La situation a quelque peu changé durant la **pandémie de Covid-19**. Des extrémistes de gauche belges et étrangers ont été très **actifs** lors de certaines **manifestations** parfois violentes contre la politique menée par

le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire à la fin de l'année dernière et au début de cette année. Il est toutefois **prématuré de parler de résurgence**. La menace émanant de la scène extrémiste de gauche belge reste plutôt limitée à l'heure actuelle.

1.2 L'invasion russe de l'Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par le régime russe en février 2022 a provoqué la crainte que cette guerre ait également des répercussions sur la situation sécuritaire dans le reste de l'Europe et dans notre pays. La guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie n'ont jusqu'à présent qu'un impact limité sur la sécurité en Belgique. Toutefois, il importe de suivre étroitement les évolutions dans certains domaines (infrastructures critiques et sensibles, cybersécurité, ingérence, polarisation, engagés volontaires, etc.).

Guerre hybride

La **principale menace** pesant sur l'Occident reste indubitablement celle que représente la « **guerre hybride** ». Au cours des dernières décennies, le président russe Vladimir Poutine a développé une doctrine qui va bien au-delà de l'aspect purement militaire-technique. Outre la guerre en Ukraine, nous devons désormais également tenir compte des **cyberattaques**, de la **propagande** et de la **désinformation**, entre autres. L'objectif du régime russe est de totalement imprégner la population de son propre narratif. L'Occident aussi a déjà été la cible de tactiques similaires de la part du président russe et de son entourage dans le passé, et la Belgique n'en a pas été épargnée. Citons notamment les **opérations visant à manipuler l'enjeu des dernières élections** ou à **instrumentaliser et à tirer profit du mécontentement lié aux mesures sanitaires**. Le régime vise ainsi à **déstabiliser l'ennemi** et à **semer la discorde**. Selon toute attente, la Russie continuera d'appliquer cette stratégie à l'égard des pays imposant des sanctions à la Russie, et en particulier des pays membres de l'OTAN et de l'UE.

Cybermenace

Selon les données reçues du **Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB)**, la Belgique n'a été qu'une **victime minimale de cyberattaques en relation directe avec l'agression de l'Ukraine par la Russie**. Il s'agit principalement d'attaques DDoS, des cyberattaques qui visent à saturer le système informatique, le rendant indisponible. L'impact de ces attaques est toutefois toujours resté limité. D'autres pays européens ont toutefois déjà été visés spécifiquement, notamment les pays baltes et la Pologne.

Cela dit, les **cybercriminels russes** (qui ne sont pas directement pilotés dans le contexte de la guerre en Ukraine) sont de nouveau **très actifs**, et ce, au même niveau qu'avant la crise du Covid-19. Ils visent parfois aussi des entreprises ou des institutions belges, principalement par des attaques à l'aide de logiciels malveillants (*ransomware*), mais ces actions ne sont en principe pas liées à la guerre. L'**impact** de ces attaques a d'ailleurs été jugé comme **moyen** par le CCB : les entreprises ou institutions touchées sont restées opérationnelles, bien que des données sensibles aient pu être détournées par les auteurs de celles-ci.

Le CCB et ses partenaires préviennent toutefois que les **groupes de hackers pro-russes se réorganisent** et tentent d'accroître leur expertise. Cette réorganisation peut permettre à ces groupes de renforcer leurs capacités, possiblement sous la supervision des services de sécurité russes, afin de constituer des unités capables d'attaques davantage complexes et coordonnées. **La Belgique reste une cible potentielle de cyberattaques**, étant donné le rôle de notre pays comme pays hôte de nombreuses institutions politiques, militaires, financières et non gouvernementales du monde occidental. Étant donné que la Belgique est une **porte d'entrée énergétique et militaire** par les **ports** d'Anvers et de Zeebrugge, ce secteur risque également d'être ciblé dans notre pays.



Polarisation & ordre public

Il faut également prendre en compte l'aspect polarisant de la guerre et les conséquences que cela peut avoir sur notre société, allant au-delà de la division entre un camp « russe » et un camp « ukrainien ». Comme dans tout conflit, il convient d'être attentif à la **récupération de celui-ci par des groupes extrémistes** cherchant à instrumentaliser la situation pour servir leur propre agenda. Ils pourraient jeter de l'huile sur le feu et augmenter la polarisation. Aucune manifestation notable de polarisation n'a cependant été identifiée. Ce n'est qu'au **début du conflit** que quelques **actes mineurs de vandalisme ou qu'une polarisation** à l'égard de certaines diasporas ont été observés. En termes d'actions et de manifestations contre la Russie ou la guerre, la situation est restée calme en Belgique. Il n'y a pas non plus eu d'actions de protestation contre les institutions internationales (telles que l'UE ou l'OTAN). Sporadiquement, des manifestations contre la Russie et en soutien à l'Ukraine ont eu lieu, mais toutes se sont déroulées sans incident.

Intérêts à l'étranger

En ce qui concerne les intérêts de la Belgique en Ukraine et en Russie, il est évident qu'il faut tenir compte du **potentiel risque de dommages collatéraux**, étant donné la situation de guerre sur place.

Engagés volontaires

Le gouvernement ukrainien a appelé à venir apporter un soutien actif dans le combat. À cet effet, le président Zelensky a constitué une **légion internationale de volontaires**, la Légion internationale pour la défense territoriale de l'Ukraine (LIDTU). Partout en Europe, y compris en Belgique, des individus ont répondu à cet appel. Les candidats voulant fournir un soutien aux forces armées régulières ne peuvent pas être catégorisés comme des « Foreign Terrorist Fighters » (ou FTF). En vertu du droit pénal belge, les individus qui partent rejoindre la zone de conflit ukrainienne (tant du côté russe que du côté ukrainien) ne peuvent être activement poursuivis, sauf en cas de crimes de guerre ou de terrorisme. Néanmoins, **les services de sécurité et de renseignement sont vigilants** à l'égard des candidats au départ, car il n'est pas possible de prédire l'évolution de la situation sur place. C'est pourquoi une **concertation** et un échange d'informations ont régulièrement lieu afin de **rassembler toutes les données** disponibles et d'obtenir un aperçu des candidats (potentiels) au départ. Les services, y compris l'OCAM, assurent également le suivi de **profils extrémistes** (notamment sur les réseaux sociaux) qui pourraient avoir l'intention de se rendre dans la zone de conflit. Leurs mouvements sont suivis dans le cadre de la Stratégie nationale contre le Terrorisme et l'Extrémisme, y compris le processus de Radicalisation (Stratégie T.E.R.). Seule une minorité des intéressés pouvant présenter un profil extrémiste inquiétant a réellement entrepris des démarches pour se rendre dans la zone de conflit.



En 2022, l'OCAM a mené une étude de cas sur base des 43 signalements de menace qui lui ont été transmis en 2021 et pouvant être spécifiquement associés à la crise du coronavirus. Une analyse a notamment été faite du profil des victimes et des auteurs ainsi que de la nature des menaces de violence. Les pensées ayant influencé l'auteur ont été spécifiquement étudiées. L'étude révèle que le conspirationnisme accroît la volonté d'agir et a un impact négatif sur la situation de la menace. Le conspirationnisme favorise la polarisation et la radicalisation, sape la démocratie et augmente le risque d'extrémisme violent. Un constat important ressortant de l'analyse est que souvent, les idéologies (classiques) ne jouent pas un rôle décisif dans la radicalisation sur la base des théories du complot et dans l'intention potentielle de recourir à la violence. Pour toutes ces raisons, le suivi et l'approche pour contrer l'activisme complotiste et l'extrémisme motivé par le conspirationnisme méritent une attention particulière.

Constats

La plupart des menaces étaient **verbales** et principalement exprimées **par e-mail ou sur les réseaux sociaux**. Les menaces de violence étaient souvent **indirectes** (pas de menace personnelle), bien que des menaces directes (personnelles) aient également été signalées. L'incitation publique (en ligne) à la violence figurait moins souvent dans les signalements de menace. On peut supposer que les incitations à la violence (surtout sur les réseaux sociaux) **passent souvent inaperçues ou ne sont pas signalées**. Dans seulement **un quart des cas**, un lien avec des **conceptions extrémistes de droite** a pu être établi. En revanche, le **conspirationnisme pur** semble avoir joué un rôle dans près de la moitié des signalements de menace.

L'extrémisme de droite et le conspirationnisme

Les milieux **complotistes** et **extrémistes de droite** se renforcent mutuellement au moyen de **récits présentant des similitudes**. Les théories du complot visant à délégitimer le gouvernement, selon lesquelles « les élites politiques (de gauche) veulent rayer de la carte la population blanche ainsi que la culture occidentale en Europe et les remplacer par des races et des cultures différentes ou mixtes », sont très populaires dans les milieux extrémistes de droite. Dans le cadre de la crise de Covid-19, les **extrémistes de droite** sont donc aussi **particulièrement actifs dans le milieu conspirationniste**, mettant en avant une « élite

juive » qui aurait fabriqué le virus pour asseoir un contrôle totalitaire sur la population. Autre constat dans l'étude de cas est que des conceptions **complotistes** se manifestaient régulièrement dans le chef des auteurs **influencés par l'extrémisme de droite**. En revanche, dans un assez grand nombre de cas présentant une **influence conspirationniste**, aucune indication de conceptions extrémistes de droite n'ont été trouvées, ni dans le contenu de la menace, ni dans le contexte de l'auteur. Ce chevauchement limité dans l'étude de cas suggère donc que le **conspirationnisme** peut à lui seul avoir un **impact négatif** sur la situation de la menace dans notre pays.

Covid-19 et conspirationnisme

Un des narratifs complotistes qui émergent régulièrement dans le cadre de la crise du coronavirus est celui d'une élite mondiale malveillante qui veut **changer l'ordre social** et dominer le monde. **La pandémie a été provoquée intentionnellement et constitue une étape du plan mondial visant à réduire délibérément la population** et à **renforcer le contrôle** des élites **sur la population** à l'aide de toutes sortes de « mesures Covid-19 » et de politiques de vaccination. Les Big Pharma, les virologues et les politiciens rendant la vaccination obligatoire, commettent, selon eux, un génocide et des crimes contre l'humanité. Les citoyens qui ne veulent pas y croire ou ne veulent pas s'en rendre compte doivent se « réveiller ».

L'étude de cas montre que tous les adeptes des théories du complot ne partagent pas l'ensemble de ces convictions, mais que certaines idées et **certaines nar-**

ratifs sont déjà **très répandus**. L'**idée maîtresse** est une **perception d'un contrôle croissant et illégitime de la population** par les **décideurs politiques**.

Désinformation et méfiance envers le système

L'évolution de la consommation d'informations, l'influence des **réseaux sociaux** et la **désinformation** favorisent la **montée et la normalisation du conspirationnisme**. Le concept commun de vérité objective disparaît et les convictions personnelles prennent le pas sur les informations validées et la pensée logique. Le problème ne réside pas dans le manque d'informations factuelles, mais dans le **manque de confiance dans les sources fiables**. Cela va naturellement de pair avec une méfiance envers le système qui est en hausse ces dernières années. En 2021, les autorités et les experts ont imposé de nombreuses mesures aux citoyens, impactant fortement leur vie quotidienne. Une ingérence majeure sans précédent, qui a ouvert la **brèche à un courant radical relativement restreint d'activistes** qui, sur base de motifs idéologico-politiques (voire de convictions complotistes) ou autres, exhorte la population à agir, et a fourni un terrain favorable au conspirationnisme, qui « mettait le doigt sur les problèmes ». De par sa nature semi-idéologique, le conspirationnisme favorise la formation de groupes et l'action, et contribue de la sorte à une généralisation de la pensée antisystème ainsi qu'à un climat d'opposition à l'ordre démocratique actuel.



Photo by Alois Komenda on Unsplash

1.4

La Belgique ramène des enfants et leurs mères de la zone de conflit en Syrie

En juin 2022, un vol transportant **16 enfants belges accompagnés de 6 mères** a atterri en Belgique. Ces rapatriements volontaires depuis la zone de conflit en Syrie ont fait l'objet d'**une évaluation au cas par cas**, en tenant compte de l'intérêt de l'enfant, du danger pour la sécurité publique belge et de la faisabilité pratique. La **situation sécuritaire dans les camps** est très **précaire** et des évasions ne sont pas à exclure. Si un individu venait à disparaître des radars des services de sécurité, les risques sur le plan sécuritaire seraient – certainement à terme – largement supérieurs.

Accompagnement des enfants

L'influence du groupe terroriste **EI reste importante dans les camps**. Des actions telles que le rapatriement de ressortissants belges **réduisent le risque que ceux-ci ne se radicalisent davantage**. Un environnement stable et sûr pour les enfants permet de leur offrir la perspective d'un avenir dans notre société.

Ils ont été recueillis par les services compétents en matière d'accompagnement de mineurs en Belgique. Selon les informations à la disposition de l'OCAM, la plupart de ces enfants évoluent positivement.

Suivi des mères

La **plupart de des femmes** se trouvant encore sur zone ont déjà été **condamnées** dans notre pays. Seule une minorité d'entre elles doivent encore être jugées. Un mandat d'arrêt a été délivré à l'encontre de chacune d'entre elles. À leur retour, elles feront l'objet d'un suivi rapproché, tant pendant qu'après leur séjour en prison, entre autres au sein des structures de la Stratégie T.E.R. qui assure la coopération entre tous les services concernés, à tous les niveaux de pouvoir et dans le cadre de leurs compétences.

L'OCAM a rédigé une **analyse individuelle de la menace** pour chacune d'entre elles permettant l'organisation d'une **approche ciblée**, la mieux adaptée possible à chaque individu. Ces analyses sont actualisées en permanence sur la base de renseignements et informations fournis par les services partenaires de l'OCAM.

Réintégration

Fin 2022, le nombre total de Belges revenus en Belgique depuis le début du conflit était d'environ 170. Même si l'on constate, **pour la plupart, des signes positifs de réintégration et d'abandon de l'idéologie extrémiste**, un certain nombre d'entre eux restent encore réceptifs à l'extrémisme. Ils continuent à être suivis par le biais d'une approche individualisée et sur mesure dans le cadre de la Stratégie T.E.R.

1.5

Un extrémiste connu tue un agent à Schaerbeek à l'aide d'un couteau

Le jeudi 10 novembre 2022, **deux agents de police ont été attaqués au couteau à Schaerbeek**. Une des deux victimes est décédée, l'autre a été grièvement blessée. L'auteur, un **Extrémiste Potentiellement Violent (EPV)** déjà connu depuis plusieurs années des services de sécurité, était, depuis 2017, **repris dans la Banque de données commune (BDC)** coordonnée par l'OCAM. Il venait de purger diverses peines d'emprisonnement pour des faits de droit commun, mais n'avait jamais été condamné pour terrorisme. Comme

il y avait des signes de radicalisation, l'homme a été suivi par différents services, pendant sa détention comme à son issue, tant sur le plan sécuritaire que socio-préventif. Entre-temps, les graves **problèmes psychiques** dont souffrait l'individu ont été mis en évidence. Étant donné que la police a pu neutraliser l'auteur et qu'aucun élément n'indiquait de menaces supplémentaires liées à ce dossier, le niveau général de la menace en Belgique est maintenu au niveau 2 sur une échelle de 4.

2. OCAM HIGHLIGHTS 2022

Dans ce chapitre, l'OCAM revient sur les principales réalisations et évolutions au sein du service.

1 Nouvelle loi OCAM

La loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace a été modifiée par la loi du 31 mai 2022. Les modifications n'impliquent certainement pas une rupture avec le passé mais au contraire contribuent à une **consolidation de la mission de coordination de l'approche du terrorisme et de l'extrémisme, y compris le processus de radicalisation**. Ce rôle de coordination est devenu d'autant plus important avec l'**adoption de la Stratégie T.E.R.** par le Comité de concertation en septembre 2021. Le projet de loi veille également à ne pas toucher aux compétences des différents partenaires concernés. La **nouvelle loi renforce** en outre le **flux d'informations**. Les méthodes de travail de l'OCAM sont simplifiées. Un troisième élément de la nouvelle loi est la **désignation officielle de quatre nouveaux services d'appui de l'OCAM** (art. 2 de la loi du 10 juillet 2006) : le **service des Cultes et de la Laïcité** (SPF Justice), la **Direction générale des Établissements pénitentiaires** (SPF Justice), la **Direction générale du Centre de Crise** (SPF Intérieur) et l'**Administration générale de la Trésorerie** (SPF Finances). Ces quatre services avaient déjà été désignés comme services d'appui de l'OCAM par l'AR du 17 août 2018 exécutant l'article 2, premier alinéa, 2°, g) de la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace. Les fonctions de directeur ainsi que de directeur adjoint ont également été révisées dans la loi : dorénavant, le directeur et le directeur adjoint ne doivent plus obligatoirement être des magistrats.

2 Loi BDC et encadrement de la Stratégie T.E.R.

Afin d'optimiser la **cohérence** et l'**efficacité** de l'**échange d'informations** entre les services et les autorités impliqués dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, les services ont continué de travailler en 2022 sur un **avant-projet de loi** appelé à remplacer à terme les arrêtés royaux Terrorist Fighters et Propagandistes de Haine.

La Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les circonstances des attentats de Bruxelles en 2016 a en effet constaté que la **loi sur la fonction de Police** – dans laquelle figurent les dispositions relatives à la création de la Banque de données commune – ne constituait **pas la base juridique adéquate**. Un groupe de travail, mené par le SPF Justice, a été mis en place avec les principaux partenaires de la BDC. L'OCAM, dans son rôle de responsable opérationnel de cette banque de données, a évidemment joué un rôle actif.

Les travaux se poursuivront en 2023 mais le travail de réécriture, de cohérence et de lisibilité des dispositions existantes a déjà eu lieu en 2022. De plus, l'occasion a également été prise de **cadre le rôle et le travail des TaskForces Locales**, en leur donnant une base juridique dans ce projet texte législatif.

Une autre ligne de force de l'avant-projet est d'**améliorer le traitement des données à caractère personnel**, notamment en précisant davantage le **type de données** pouvant être traitées, les **règles** en matière de conservation et les **responsabilités** des **usagers** dont les droits concernant le traitement des données sont clarifiés et mises à jour pour tenir compte des besoins réels. **Les droits des personnes concernées** seront également mieux garantis par le travail du **Data Protection Officer (DPO)** dont la fonction se trouvera renforcée afin notamment de veiller au respect des principes de traitement des données à caractère personnel et d'assurer le suivi des plaintes des personnes concernées

Enfin, les deux arrêtés royaux portant sur les différentes catégories reprises dans cette Banque de données ont également été réécrits pour ne constituer qu'un seul texte législatif, pour éviter la confusion sur l'**existence d'une et une seule banque de données**.



3 Statut commun services de renseignement

Au vu des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire consécutive aux attentats du 22 mars 2016 et des dispositions de l'accord de gouvernement d'octobre 2020, le SGRS, la VSSE et l'OCAM ont convenu d'élaborer durant la présente législature une **réglementation visant à harmoniser le statut du personnel civil de ces trois services**. Le développement d'un statut propre se justifie par la nature de leurs missions, méthodes, procédures et disponibilités, qui sont à la fois très spécifiques mais aussi très similaires.

Fin 2020, un **groupe de travail** (GT) réunissant des représentants de la VSSE, du SGRS et de l'OCAM avait été mis sur pied. En 2021, le NCCN, qui partage des préoccupations et des enjeux similaires par rapport à son personnel, s'est également joint au GT. Ce GT se rassemble régulièrement pour discuter de points spécifiques en vue de **soumettre une proposition commune** avant la fin de la législature.

Les cellules stratégiques des ministres de tutelle des quatre services concernés (Intérieur, Justice et Défense) ainsi que l'Administration du SPF BOSA et la cellule stratégique du SPF de la ministre de la Fonction publique sont régulièrement tenues informées de l'état d'avancement des travaux du GT. Des rencontres informelles ont eu lieu tant en 2021 qu'en 2022 avec les instances représentatives du personnel. Fin 2022, un **texte** a été fourni aux **cellules stratégiques des ministres de tutelle** des quatre services concernés ainsi qu'à la cellule stratégique de la ministre de la Fonction publique.

4 Formations pour IO et participants aux CSIL-R

Afin de soutenir les **membres de la Police locale** en charge **du suivi de l'extrémisme et du terrorisme** (les IO) et de renforcer leur **rôle clé** dans le cadre de la Stratégie T.E.R., l'OCAM a poursuivi en 2022 son engagement dans la coordination du parcours de formation qui leur est destiné.

Il s'agit de **trois journées de formation**, consacrées au **rôle spécifique de l'IO** dans le fonctionnement interne de sa zone de police, à son rôle dans le cadre de la TFL et à celui dans le cadre de la CSIL-R. Les formateurs y abordent les instruments juridiques de base, les compétences des différents partenaires, la gestion et l'échange d'informations, les procédures existantes, des études de cas et l'échange de bonnes pratiques. L'OCAM intervient tout au long des trois journées de la formation. En 2022, trois sessions ont été organisées (1 à Bruxelles, 2 en Flandre).

Les **CSIL-R** jouent un **rôle essentiel** dans la **détection précoce** de radicalisations problématiques. Afin de doter les CSIL-R de connaissances et d'expertise suffisantes, il a été décidé d'également proposer une formation aux **coordinateurs** des CSIL-R (et à leur représentant) ainsi qu'aux **services et acteurs participants** ou souhaitant participer à une CSIL-R. En collaboration avec les partenaires du Groupe de travail Prévention, l'OCAM a coordonné deux premières formations de deux jours sur les CSIL-R, une en néerlandais et une en français.

5 La Belgique et l'Indonésie vont collaborer en matière de lutte contre le terrorisme

En **juin 2022**, l'Agence nationale indonésienne de Lutte contre le Terrorisme et l'OCAM ont conclu en présence de la ministre de l'Intérieur un **Memorandum of Understanding** (MOU), dans le but d'une **collaboration plus structurelle**. La Belgique et l'Indonésie officialisent ainsi leur collaboration en matière de prévention du terrorisme et de l'extrémisme. Par le biais de ce mémorandum, les deux pays s'engagent à **échanger des analyses stratégiques** et **bonnes pratiques** en matière de lutte contre l'extrémisme. Plusieurs rencontres entre experts sont également prévues.



6 Outreach : lauréat du troisième concours de mémoires de fin d'études de l'OCAM & colloque

En 2021-2022, le projet Outreach de l'OCAM (voir également page 31) a clos le **troisième cycle** de son **concours de mémoires de fin d'études**. L'**Université de Liège** a remporté le premier prix avec une étude qualitative sur la problématique **incel**. Le lauréat a pu présenter ses recherches lors du colloque de clôture, qui s'est déroulé en décembre 2022 et dont le thème principal était le **fonctionnement des CSIL-R**.

En mai 2022, Outreach a publié la **deuxième édition de la revue scientifique Radices**. Radices met chaque année en avant de nouvelles recherches académiques prometteuses dans le domaine de la sécurité. Le ou la gagnante du concours de mémoires de fin d'études de l'OCAM a, chaque année, l'opportunité d'écrire le premier article. La revue est systématiquement envoyée à tous les partenaires de l'OCAM et publiée sur le site web.

7 Visite de travail au Niger

À l'automne 2022, l'OCAM et les **Affaires étrangères** ont effectué un déplacement professionnel au Niger pour y visiter le **Centre national de coordination du mécanisme d'alerte précoce (CNAP)**. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a mis en place de tels centres de coordination dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest, dont un récemment au Niger, sur la demande explicite de celle-ci. L'objectif de cette visite de travail était **d'échanger des expériences et de l'expertise**. L'OCAM a présenté son fonctionnement et a souligné la **valeur ajoutée d'un fusion centre dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme**. Le Niger est un partenaire africain majeur et la Belgique investit beaucoup pour aider le pays à développer davantage sa sécurité et son indépendance. Une réunion de suivi est prévue pour 2023.

8 Communication

Communication externe - site web

- Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, l'OCAM a publié **14 messages d'actualité** sur son site web. Ce chiffre est comparable à celui de l'année dernière. Au total, le site web a été visité par 5 448 personnes. Il s'agit d'une diminution d'un peu plus de 50 % par rapport à l'année dernière. Cette baisse est très probablement due à l'actualité et à la visibilité de certaines menaces (2021 était l'année de la disparition inquiétante du militaire extrémiste de droite Jürgen Conings), mais aussi, dans une moindre mesure, à l'acceptation ou au refus des cookies.
- L'OCAM a fait réaliser en 2022 un **audit** sur les **conditions légales d'accès** aux sites web fédéraux. Les résultats seront pris en compte dans le développement ultérieur du site web.

Communication externe - communication de crise

Dans le cadre de la **crise ukrainienne** et du **rapatriement** de 16 enfants et de leurs mères, l'OCAM a travaillé en étroite collaboration avec le NCCN et les partenaires au sein de l'Infocel (la Cellule d'information nationale) pour parvenir à une communication claire, nuancée et fiable de la part des autorités fédérales.

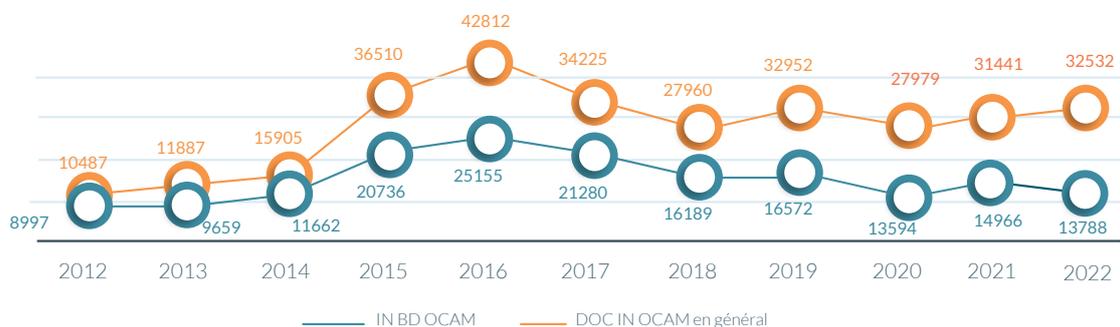
3. STATISTIQUES & PUBLICATIONS

3.1

Chiffres : documents traités

Les chiffres permettent d'illustrer plus concrètement le travail de l'OCAM, et visualisent les tendances les plus significatives, qui apparaissent (et sont expliquées, dans la mesure du possible) sur les graphiques aux pages suivantes.

Docs in en général versus docs in BD OCAM



2022 marque de nouveau une hausse par rapport aux années COVID 2020 et 2021 du nombre de **documents entrants à l'OCAM**, qui atteint 32 532 (doc IN OCAM général). Ce chiffre comprend également **tous les documents parvenus via les réseaux sécurisés** (un peu plus de 100 par mois en moyenne).

La vie de la société a repris son cours et le **même ordre de grandeur de l'année 2019** a été atteint. La période de crise terroriste de 2015 à 2017, durant laquelle l'OCAM avait observé une hausse significative du nombre de documents et de signalements entrants, est révolue. Force est de constater que le nombre de documents entrants a plus ou moins doublé par rapport à la période précédant la crise syrienne et la vague d'attentats en Occident.

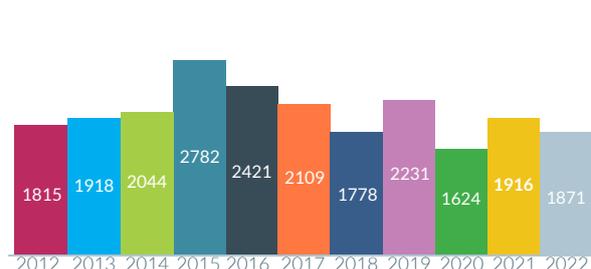
Tous les documents entrants ne sont cependant **pas enregistrés systématiquement comme de nouveaux documents** dans la banque de données interne de l'OCAM. Certains documents entrants restent disponibles par d'autres moyens ou sont ajoutés à des dossiers existants. En 2022, nous avons ainsi enregistré 13 788 nouvelles pièces, un chiffre en légère baisse par rapport à l'année de référence 2021, mais toujours légèrement supérieur à 2020, l'année du Covid-19.

Ces chiffres ne reflètent que le **nombre de pièces** et ne donnent **pas d'indications quant au contenu** ou à la **longueur/l'impact** du document en question. Certains services livrent certes un nombre moins important de pièces, mais les informations/renseignements que celles-ci contiennent correspondent à des analyses détaillées d'un phénomène ou à une synthèse approfondie de données quantitatives et qualitatives.

Docs IN BD OCAM

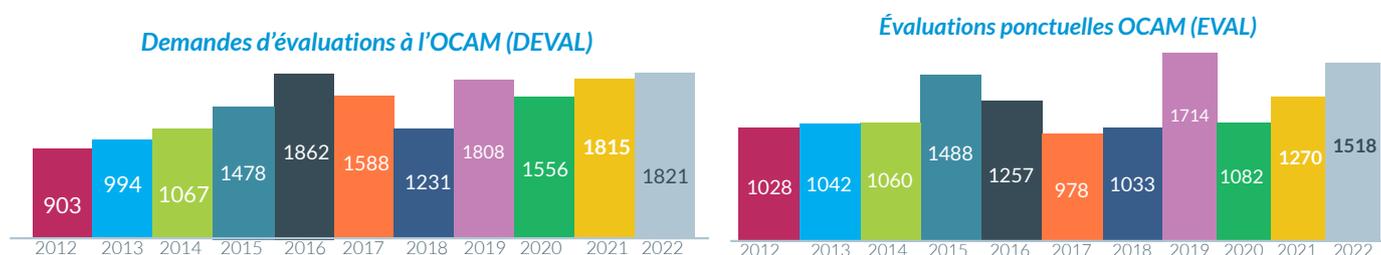


Docs OUT BD OCAM

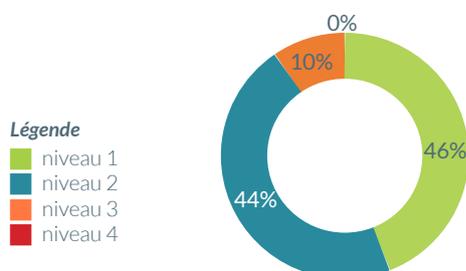


Évaluations ponctuelles de la menace

L'OCAM établit des évaluations ponctuelles de la menace, tant à la demande des services que de sa propre initiative. Durant la période qui a suivi sa création, l'OCAM a beaucoup investi dans la concertation avec l'ensemble des services partenaires au sujet (de demandes) d'informations pertinentes. Le début de la crise terroriste en Europe occidentale s'est fait ressentir tant au niveau du nombre de demandes d'évaluation que du nombre d'évaluations rédigées. En 2019, une autre augmentation significative du nombre d'évaluations était à noter. Cette tendance s'explique par une révision et une intensification de la collaboration avec l'un de nos principaux partenaires, le NCCN. Les années COVID 2020 et 2021 ont eu un impact considérable sur le nombre de demandes d'évaluation et d'évaluations rédigées.



Niveau de la menace



Si nous examinons les niveaux de menace pour les différentes évaluations, nous observons que presque la moitié des évaluations (46%) ont abouti à un niveau de menace 1 (faible), 44% à un niveau 2 (moyen – le niveau général de la menace actuel en Belgique), seulement 10% à un niveau 3 (grave) et aucune à un niveau 4 (très grave).

3.2 Analyses & autres publications

Analyses stratégiques

L'OCAM publie régulièrement des notes stratégiques sur différents sujets d'actualité afin de permettre aux services partenaires d'avoir un aperçu global de certains groupes et tendances.

Magazine Insight

Plusieurs fois par an, l'OCAM publie son magazine Insight, dédié chaque fois à une thématique spécifique. L'Insight est adressé à tous les services d'appui et partenaires de l'OCAM, y compris ses contacts académiques. En 2022, l'OCAM a publié deux numéros de son magazine Insight.

3.3

Personnes reprises dans la BDC :

Évolution des chiffres

La BDC est l'**instrument** qui **concrétise** l'approche multidisciplinaire de la **Stratégie T.E.R.** (voir page 32). La BDC a été créée en 2016, après que des centaines de Belges soient partis en Syrie et en Irak pour rejoindre le groupe terroriste EI. Dans la foulée de la vague d'attentats qui a frappé l'Europe occidentale en 2015-2016, le gouvernement a annoncé toute une série de mesures, dont la création de la BDC, visant à endiguer autant que possible le terrorisme et l'extrémisme dans notre société.

La BDC est un **outil de partage d'informations en temps réel**. Dans le cadre d'une gestion sécuritaire, les services impliqués échangent en permanence des **informations non classifiées** sur des entités qui doivent être **suivies en priorité**. L'accès à la BDC est attribué sur base des principes de **proportionnalité** et de **subsidiarité**, et surtout du principe du **need to know**. Les informations de la BDC sont utilisées par les **TFL** afin de discuter des cas nécessitant un suivi de sécurité.

Au **niveau local**, les **Information Officers (IO)** sont habilités à extraire de la BDC les informations qui leur sont nécessaires. Ces informations peuvent donc également être exploitées dans le cadre de la discussion de cas dans les **CSIL-R**. Dans certains cas, un accompagnement socio-préventif est en effet la mesure la plus adéquate.

La BDC comprend **cinq statuts**, dont le dénominateur commun est l'**extrémisme** et (**l'intention de recourir à) la violence**. Toutes les personnes reprises dans la BDC doivent avoir un **lien solide** avec la **Belgique** (mais ne doivent pas nécessairement avoir la nationalité belge). Si l'un des critères fixés par la loi n'est plus rempli, la personne est retirée de la BDC. Des personnes peuvent être reprises avec un double statut dans la BDC, si elles répondent à plusieurs critères différents. Les chiffres ne sont par conséquent pas toujours absolus ; il peut y avoir des chevauchements. Il y a eu une trentaine de doubles statuts et un triple statut au cours de l'année 2022.



- **Foreign Terrorist Fighters (FTF)** : personnes qui sont parties vers une zone de conflit dans le but de se rallier à un groupe terroriste, ou qui en reviennent, ainsi que les personnes qui ont été empêchées de partir ou qui ont l'intention de partir (enregistrés depuis la création de la BDC en 2016) ;
- **Homegrown Terrorist Fighters (HTF)** : personnes qui n'ont pas l'intention de partir pour rejoindre une organisation terroriste à l'étranger, mais commettent ou soutiennent des actions terroristes en Belgique (ajouté en vertu de l'AR du 23 avril 2018) ;
- **Propagandistes de Haine (PH)** : personnes voulant justifier le recours à la violence à des fins idéologiques ainsi qu'exercer une influence radicalisante sur leur entourage et nuire à l'État de droit (ajouté sur base de l'AR du 23 avril 2018) ;
- **Extrémistes Potentiellement Violents (EPV)** : personnes ayant des conceptions extrémistes, qu'elles entendent éventuellement concrétiser par le biais d'actions violentes, sans avoir toutefois encore entrepris de démarches concrètes à cette fin (ajouté en vertu de l'AR du 20 décembre 2019) ;
- **Personnes Condamnées pour Terrorisme (PCT)** : personnes condamnées, internées ou faisant l'objet d'une mesure de protection pour terrorisme en Belgique ou à l'étranger (ajouté en vertu de l'AR du 20 décembre 2019).

Évolutions en 2022

En tant que gestionnaire opérationnel de la BDC, l'OCAM suit de près l'évolution des entités de la BDC.

- En 2022, le nombre d'entités dans la BDC oscillait entre 700 et 715 entités (FTF, HTF, PH, EPV et PCT).
- Au cours de l'année, l'OCAM a rédigé 304 nouvelles évaluations ou actualisations individuelles de la menace pour des personnes reprises dans la BDC. Ces évaluations sont des documents officiels, que l'OCAM peut mettre à disposition après un processus de validation. Le service qui a introduit la demande peut ensuite utiliser le document dans des procédures administratives. Ces évaluations sont maintenues à jour en permanence.

Constats généraux

Idéologie

- **87%** des entités pouvaient être associées à une idéologie **islamiste-djihadiste** ;
- **9%** des entités pouvaient être associées à une **idéologie extrémiste de droite** ;
- **2%** des entités pouvaient être associées à une **idéologie extrémiste de gauche** ;
- Les autres entités (**2%**) sont suivies en raison de leur idéologie **anti-establishment**, de **singles issues** ou d'un **contexte politique à l'étranger**.

Genre

- **79%** des entités de la BDC sont des **hommes** ;
- **21%** des entités de la BDC sont des **femmes**.

Répartition géographique

- Le processus de radicalisation dans un contexte extrémiste/terroriste demeure une problématique qui touche principalement les **grandes villes**.

Nouvelles entités et entités supprimées

- Un peu **moins de 80 nouvelles entités** ont été ajoutées à la BDC dans le courant de 2022 ;
- **Environ 90 entités en ont été supprimées** (la plupart en raison d'une évolution positive).

Foreign Terrorist Fighters (FTF)

En 2022, le nombre de FTF dans la BDC a considérablement diminué. Une part considérable de FTF a été retirée de la BDC (« ventilée ») en raison d'une évolution positive ou parce que le délai sans nouvelle information « à charge » avait largement été dépassé.

CAT 1 : sur place dans une zone de conflit djihadiste

- L'OCAM a reçu des informations dont il ressort avec certitude que les personnes se trouvent dans la zone de conflit ;
- L'OCAM a reçu des informations selon lesquelles un mineur se trouvant en Syrie/Irak a atteint l'âge de 12 ans. Étant donné que les mineurs âgés de plus de 12 ans sont repris en tant que FTF distincts dans la BDC, ils entraînent une augmentation du nombre de FTF cat. 1 sans qu'il ne soit question de nouveaux départs depuis la Belgique.
- Selon les informations à la disposition de l'OCAM, le dernier départ d'un FTF cat. 1 depuis la Belgique date de 2018. Dans le premier semestre de 2022, le nombre de FTF cat. 1 est resté plus ou moins stable, aux alentours de 285 individus. Suite au rapatriement d'enfants et de leurs mères en juin, nous constatons certes une baisse dans cette catégorie durant le second semestre. Le nombre de FTF cat. 1 s'élève dès lors encore à environ 280 personnes, dont la majorité (un peu plus de 60%) est probablement décédée.

CAT 3: returnees

- Dès que des FTF cat. 1 ne se trouvent plus dans la zone de conflit syro-irakienne et se font par exemple arrêter par les autorités turques, ils sont considérés comme des FTF cat. 3 et par conséquent, supprimés de la cat. 1 ;
- Lorsque l'OCAM évalue la menace émanant des FTF cat. 3 pendant 2 ans à niveau 1 extrémisme/niveau 1 terrorisme, et que suffisamment d'informations à décharge sont disponibles, l'entité est supprimée de la BDC ;
- En 2022, 9 FTF belges adultes et 20 enfants sont revenus en Belgique.

CAT 4 & 5 : départs avortés et candidats potentiels au départ

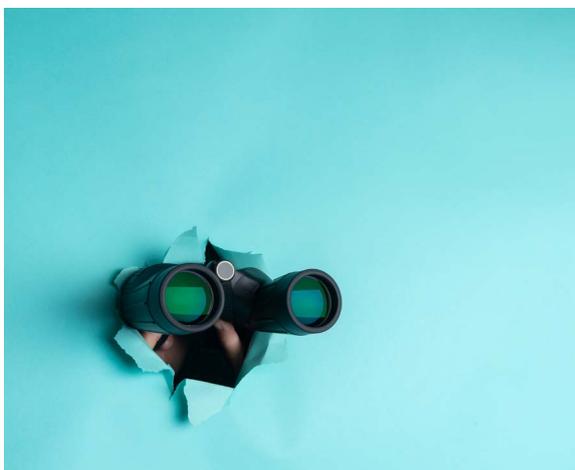
- Lorsque l'OCAM évalue la menace émanant des FTF cat. 4 pendant 2 ans à niveau 1 extrémisme/niveau 1 terrorisme, et que suffisamment d'informations à décharge sont disponibles, l'entité est supprimée de la BDC ;
- Lorsque, pendant une période de deux ans, il existe suffisamment d'informations solides indiquant que la personne en question n'a plus l'intention de se rendre dans une zone de conflit djihadiste, elle est supprimée des FTF cat. 5 (candidat potentiel au départ) ;
- Le nombre de tentatives de départ avortées est resté relativement stable depuis 2015. Il ne s'agit désormais plus que d'une poignée d'individus toujours repris dans la BDC en raison d'une tentative ou intention de départ à l'époque. Depuis 2018, l'OCAM ne dispose pas d'indications relatives aux personnes ayant éventuellement l'intention de prendre le départ pour la zone de conflit djihadiste.

Homegrown Terrorist Fighters (HTF)

Les Homegrown Terrorist Fighters ou HTF ont été ajoutés à la BDC en 2018 pour mieux répondre à l'évolution de la menace : les individus ne partent plus forcément à l'étranger ou ne reviennent plus forcément d'une zone de conflit djihadiste pour commettre un acte terroriste. D'un côté, il était devenu plus difficile pour les individus de prendre le départ, et d'un autre côté, à partir de 2017-2018, les groupes terroristes n'appelaient plus leurs sympathisants à se rendre au « Califat », mais à exécuter des actions violentes dans leur propre pays de résidence. Depuis l'ajout de ce statut en 2018, le nombre de HTF est resté relativement stable. Le déclin du groupe terroriste EI, et par extension de son pouvoir d'attraction et de sa propagande, n'y sont certainement pas étrangers. À partir de 2021, on enregistre une diminution significative du nombre de HTF. Celle-ci s'explique par l'ajout des nouveaux statuts EPV et PCT dans la BDC et la banque de données interne de l'OCAM ; plusieurs individus sont alors passés sous le label EPV. Il s'agissait de 35 à 40 individus en 2022 ayant reçu le label HTF.

Personnes condamnées pour terrorisme (PCT)

Les Personnes condamnées pour terrorisme ou PCT sont reprises dans la BDC depuis début 2020 en vertu de l'AR du 20 décembre 2019. Les PCT ne peuvent pas avoir de double statut.



Extrémistes potentiellement violents (EPV)

Les Extrémistes Potentiellement Violents ou EPV sont repris dans la BDC depuis début 2020. Grâce à l'ajout des EPV et à la mise au point du statut de PH qui l'a accompagné, les phénomènes de l'extrémisme de droite et de gauche peuvent également faire l'objet d'un meilleur suivi. En 2022, le nombre d'EPV suivis pour des idéologies extrémistes de gauche reste faible et concerne une petite dizaine d'individus. Le nombre d'EPV extrémistes de droite dans la BDC arrive depuis la mi-2022 à un plateau autour des 30 personnes. Enfin, le nombre d'EPV d'orientation djihadiste a augmenté durant le second semestre de l'année dernière, pour se stabiliser à environ 80 entités.

Propagandistes de haine (PH)

Les PH peuvent adhérer aussi bien à l'idéologie djihadiste (la majorité) qu'à une idéologie extrémiste de droite ou de gauche. Là où le nombre de personnes suivies pour extrémisme de gauche est resté quasiment stable ces dernières années, une augmentation a été observée en ce qui concerne l'extrémisme de droite. Nous constatons cependant qu'en termes d'entités suivies, nous avons atteint un plafond d'environ 40 personnes dans le courant de l'année 2022. Le nombre de PH suivis en raison de sympathies islamistes-djihadistes a quant à lui baissé lors de la période de référence écoulée et oscille désormais entre 50 et 55 personnes suivies.

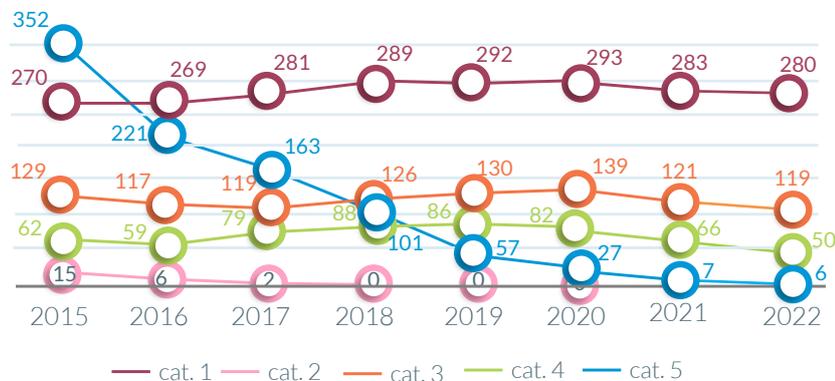


Évolution des personnes reprises dans la BDC au fil des ans

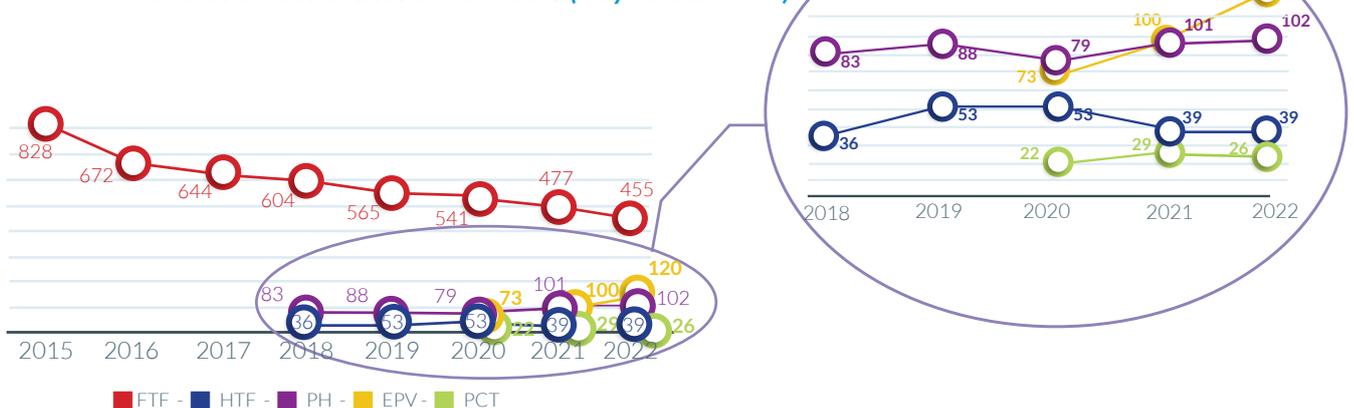
Si nous observons les chiffres de la BDC au fil des ans, les tendances suivantes apparaissent :

- Le nombre de FTF est en baisse depuis plusieurs années – depuis 2016 plus précisément. Le nombre de FTF en zone de conflit djihadiste est stable depuis 2017, tenant compte des rapatriements, qui ont diminué légèrement ce chiffre ;
- Le nombre de returnees est plus ou moins stable depuis 2018. Ces dernières années, plusieurs FTF sont certes revenus (de manière forcée par une expulsion de la Turquie ou suite à un rapatriement effectif). La stabilité du nombre de FTF cat. 3 s'explique par le fait qu'en parallèle du retour de FTF, de nombreux FTF cat. 3 ont également été supprimés de la BDC entretemps.
- Les plus fortes baisses se situent dans la cat. 5 des FTF (candidats au départ). Depuis 2019, nous observons une diminution sensible, en grande partie liée au déclin du groupe terroriste EI. Il ne s'agit désormais plus que d'une poignée d'individus.
- Depuis l'ajout du statut d'EPV, notre pays peut également mieux appréhender l'évolution du nombre de personnes suivies en raison de leurs sympathies pour les idéologies de l'extrémisme de droite ou de gauche.

Évolution des FTF par catégorie par année (moyenne annuelle)



Évolution des entités dans la BDC (moyenne annuelle)



3.4

Mesures administratives individuelles

L'OCAM fournit un avis motivé au Conseil National de Sécurité, au ministre de l'Intérieur et au ministre des Affaires étrangères lors de la prise de **mesures administratives individuelles (ID-ban, Passban et gel des avoirs)**. Il s'agit de mesures **préventives** destinées à empêcher des individus de commettre des actes terroristes.

L'avis de l'OCAM est fondé sur des **consultations** et une étroite **collaboration** avec plusieurs de ses services d'appui et services partenaires, en particulier le Parquet fédéral. Toutes les mesures administratives individuelles sont enregistrées dans la Banque de données commune (BDC).

Pass-ban

L'application de la mesure Passban entraîne **le refus, le retrait ou le non-renouvellement d'un passeport**.

Plusieurs services (tels que le parquet fédéral, les parquets locaux, le SPF Affaires étrangères et l'OCAM) peuvent introduire une proposition visant à faire inscrire une personne sur la liste Pass-ban. Sa mise en œuvre relève de la compétence du ministre des Affaires étrangères.

Au **31 décembre 2022**, la mesure Pass-ban à l'initiative de l'OCAM s'appliquait à **28** personnes. Ces 28 personnes n'ont donc plus de passeport, ce qui les empêche de voyager ou de se rendre vers Syrie/Irak ou dans une autre zone de conflit. La validité de la mesure Pass-ban est **illimitée dans le temps** et ne peut être levée qu'à la demande motivée d'une des autorités compétentes.

ID-ban

La mesure ID-ban entraîne **le retrait ou l'invalidation d'une carte d'identité, voire le refus de délivrer une carte d'identité**. L'application de cette mesure relève de la compétence du ministre de l'Intérieur. Une mesure ID-ban donne automatiquement lieu à une mesure Pass-ban pour la même durée que l'ID-ban. L'objectif est d'éviter que l'intéressé ne quitte la Belgique pour se rendre dans une zone de conflit djihadiste. L'ID-ban est **limité dans le temps**. La mesure est valable **trois mois** et la procédure peut être renouvelée une fois si des éléments substantiels peuvent être avancés pour justifier le renouvellement.

Au cours de l'année 2022, l'OCAM a pris l'initiative de **1 mesure ID-ban**, confirmée par la ministre

Gel des avoirs financiers

La mesure Gel des avoirs financiers entraîne le gel des comptes bancaires d'une certaine personne. Les personnes faisant l'objet de cette mesure sont inscrites sur la **liste nationale** et la mesure est publiée au Moniteur par l'intermédiaire de la Trésorerie.

Au courant de l'année 2022, 3 mesures administratives de gel des avoirs ont été prises. L'OCAM réévalue régulièrement ces mesures (au moins tous les six mois maximum). Sur la base de ces réévaluations, **13** personnes ont été retirées de la liste nationale en 2022 et il a été décidé de mettre fin au gel de leurs avoirs.

Fin 2022, 262 mesures administratives de gel des avoirs étaient en vigueur, principalement à l'encontre de FTF cat. 1.

4. À PROPOS DE L'OCAM

4.1

Qui sommes-nous ?

L'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) est le **centre fédéral de connaissance et d'expertise** qui **évalue la menace terroriste et extrémiste** tant en Belgique qu'envers les intérêts belges à l'étranger, et qui en **coordonne** l'approche. Nos **évaluations de la menace** permettent aux autorités telles que le Centre de Crise National (NCCN) et la **Police intégrée** de prendre les **mesures** adéquates afin de garantir au maximum la sécurité en Belgique. Pour mener à bien nos missions, nous nous basons sur les **informations** et les **renseignements** de nos **services partenaires et d'appui**¹. L'OCAM travaille en toute indépendance et est placé sous l'autorité conjointe des ministres de la Justice et de l'Intérieur.

Le C de Coordination

Le « C » de Coordination est le noyau de notre nom. Nous misons sur une **approche multidisciplinaire** et sur la **construction de ponts**, en coordination et en concertation avec nos services partenaires et d'appui. Les informations pertinentes disponibles séparément auprès des différents partenaires doivent être partagées avec tous les services concernés, afin de déterminer quel service est le mieux placé pour entreprendre les actions les plus adéquates.

Services d'appui

Police intégrée (Polices fédérale et locale)
Sûreté de l'Etat (VSSE)
Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS)
SPF Mobilité & Transports (Mob)
SPF Intérieur (IBZ)
Office des Étrangers (OE)
Centre de Crise National (NCCN)
SPF Affaires étrangères (AE)
SPF Finances (Fin)
Douanes & Accises
Trésorerie
SPF Justice (Jus)
Service des Cultes et de la Laïcité
Direction générale des Établissements pénitentiaires (DG EPI)

Autres partenaires

Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF)
Ministère public (MP)
Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB)
Communautés et Régions
Partenaires locaux

- Villes et communes,
- Fonctionnaires de prévention et de déradicalisation
- Information Officers (IO)

¹ Les services d'appui sont les services tels que définis à l'article 2,2° de la loi OCAM du 10 juillet 2006 et adapté dans la loi du 31 mai 2022.



Mission

La mission de l'OCAM est définie par la loi : garantir autant que possible la sécurité des citoyens et des intérêts belges en Belgique et à l'étranger tout en respectant les principes et les valeurs de l'État de droit démocratique.



Vision

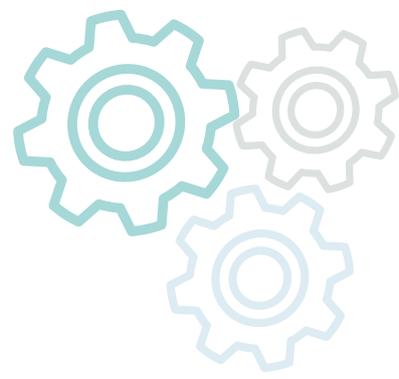
Les événements des dernières années ont incité les services de sécurité à revoir et à mieux aligner leurs approches du terrorisme et de l'extrémisme. Une bonne politique de sécurité exige une coopération approfondie et une confiance mutuelle. Le partage des renseignements et des données est une condition *sine qua non*. C'est pourquoi le « C » de « coordination » de notre acronyme est si important.

Le défi consiste à présent à poursuivre sur cette voie. En tant qu'organe de coordination, nous entendons contribuer à la bonne circulation des informations entre tous les partenaires qui travaillent sur les problématiques liées au terrorisme et à l'extrémisme, y compris le processus de radicalisation. Dans le cadre de la Stratégie nationale contre le Terrorisme et l'Extrémisme, y compris le processus de Radicalisation (Stratégie T.E.R.), nous souhaitons également contribuer à la facilitation du flux d'informations entre les différents niveaux de pouvoir. En tant que centre d'expertise, nous voulons soutenir la société civile et la politique dans la poursuite du développement d'une approche intégrée et commune pour prévenir l'extrémisme.



Valeurs

L'OCAM opère de manière indépendante au sein des structures de sécurité nationales belges. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'objectivité, la transparence et la crédibilité. Pour remplir nos missions légales, nous devons pouvoir prendre du recul par rapport aux feux de l'actualité et porter un regard critique sur les informations dont nous disposons. Dans cette optique, la diversité, y compris au sein de nos propres structures, est une valeur ajoutée.



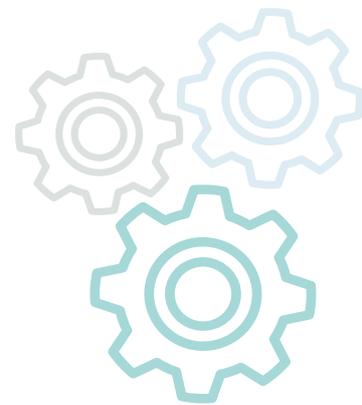
4.3

Que faisons-nous ?

Depuis notre création en 2006, nos compétences et nos missions se sont considérablement élargies. Les missions de l'OCAM sont les suivantes :

-  Établir des **évaluations ponctuelles et stratégiques de la menace** envers les ressortissants et les intérêts belges, tant en Belgique qu'à l'étranger ;
-  Établir des évaluations stratégiques de la menace **envers des infrastructures critiques** ;
-  **Coordonner la Stratégie T.E.R.** et faciliter le flux d'informations entre les services belges concernés, notamment par le biais de la Taskforce nationale (TFN), des Taskforces locales (TFL), des Groupes de travail nationaux (GT) et des Cellules de Sécurité intégrale locales en matière de Radicalisme (CSIL-R) ;
-  Assurer la **gestion opérationnelle** de la **Banque de données commune (BDC)** ;
-  Rédiger des **avis motivés** dans le cadre de **mesures administratives individuelles** (gel des avoirs, ID-ban, Pass-ban) ;
-  Entretenir des **contacts et des relations** avec les **services homologues étrangers** en échangeant des informations et en fournissant des informations pertinentes aux services belges concernés. L'OCAM est partisan d'une plus grande collaboration européenne et internationale avec les services partenaires étrangers (*fusion centres*¹) ;
-  Fournir une **expertise et des connaissances** aux **autorités** et aux **services** dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

1 Un *fusion centre* est une structure de coopération entre services de sécurité et de renseignement ayant pour but le partage de moyens, d'expertise et d'informations afin de pouvoir mieux suivre des acteurs et activités criminel(le)s et/ou terroristes. Toutes les pièces du puzzle doivent être rassemblées afin de minimiser les lacunes en termes de connaissances.



4.4 Personnel

Dans son exposé d'orientation politique pour l'année 2022, la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden a indiqué que le **personnel de l'OCAM** devrait être **renforcé** afin de pouvoir accomplir les missions et tâches accrues qui lui incombent. C'est ainsi que l'OCAM a obtenu l'autorisation de **recruter des personnes supplémentaires** en 2022. Les procédures de recrutement ont été effectuées tout au long de l'année 2022 en collaboration avec l'agence fédérale « Travailler pour .be » et les services P&O du SPF Intérieur.

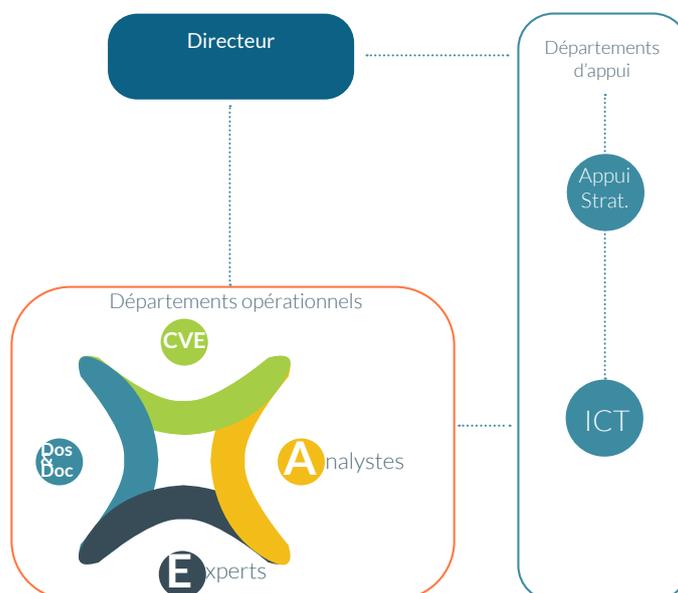
Depuis le départ de l'ancien directeur Paul Van Tigchelt, le 11 octobre 2020, **Gert Vercauteren**, assure la direction du service, en attendant la nomination d'un nouveau directeur. Pour cette période, il a été désigné en tant que directeur a.i.

En 2022, les **conditions de recrutement** pour les fonctions de **directeur et de directeur-adjoint** – telles que définies dans la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace – ont été modifiées. Un arrêté royal est en cours d'élaboration afin de permettre le recrutement effectif prochain d'un directeur et d'un directeur-adjoint au sein de l'OCAM.

4.5 Départements

Le fonctionnement de l'OCAM repose sur quatre départements opérationnels, chacun ayant des compétences complémentaires afin de pouvoir répondre aux missions légales de l'OCAM. En outre, l'OCAM compte aussi un département assurant un rôle d'appui stratégique ainsi qu'un département d'appui ICT. L'OCAM attache une grande importance à un fonctionnement transversal, au sein duquel les différents départements coopèrent à partir de leur propre expertise autour de certaines thématiques et se complètent ainsi mutuellement.

L'organigramme de l'OCAM :





Appui stratégique

Le département Appui stratégique apporte un **soutien fonctionnel et administratif à la direction** ainsi qu'aux **quatre départements opérationnels** de l'OCAM. Il est composé d'un Secrétariat général et de direction, d'une cellule Budget, Comptabilité et Achats, d'une cellule Logistique, d'une cellule Communication, d'une cellule Traduction, d'une cellule Juridique et d'une cellule Ressources Humaines.

ICT

Le département ICT est responsable du **fonctionnement opérationnel des banques de données internes et externes** de l'OCAM. En outre, il veille à ce que l'infrastructure informatique de l'OCAM opère dans le cadre des exigences légales et des normes de sécurité fixées par nos autorités de tutelle et nos partenaires.



Analyse ponctuelle

Le département Analyse ponctuelle (« Experts ») est composé de membres du **personnel détachés des services d'appui de l'OCAM**. Ils agissent au titre d'**officier de liaison** entre l'OCAM et leur service d'origine. L'établissement d'**évaluations ponctuelles de la menace** constitue la tâche principale des experts. Ces évaluations de la menace concernent la **menace** extrémiste ou terroriste envers des **événements**, des **personnes** ou des **bâtiments** en Belgique ou envers des **intérêts belges à l'étranger**. Un deuxième type d'évaluations de la menace porte sur la **menace émanant de certaines personnes** ou de certains groupes. La troisième catégorie d'évaluations ponctuelles de la menace correspond à l'**évaluation générale de la menace en Belgique**, qui est établie mensuellement à l'initiative de l'OCAM en vue du Conseil national de sécurité (CNS).

Dans le cadre de leurs missions, les Experts participent **aux réunions de coordination du NCCN**, qui fixe par la suite les **mesures** de sécurité à mettre en œuvre en fonction de ces évaluations. Pour ce faire, le NCCN se base notamment sur le niveau de menace fixé par l'OCAM. Le département Experts répond également aux questions qui lui sont posées par les différents services d'appui et services partenaires (*requests for information* ou RFI). La plupart des RFI proviennent de l'OE et de la CTIF. Enfin, ce département se charge aussi de la **permanence de nuit et de week-end** afin d'assurer la continuité des services de l'OCAM et du contact avec ses services d'appui et services partenaires.



Analyse stratégique

Le département Analyse stratégique évalue les principales **tendances** dans le cadre des menaces envers la Belgique et les intérêts belges à l'étranger à travers des **notes d'analyse**. Celles-ci portent tant sur des **thèmes transversaux** que sur des groupes ou tendances spécifiques (telles que l'extrémisme de gauche et de droite, l'extrémisme et le terrorisme islamiste/djihadiste, etc.). Ces analyses sont établies soit d'**initiative**, soit à la **demande des autorités**. Le département rédige également des évaluations stratégiques concernant les **infrastructures critiques**. La loi sur les infrastructures critiques impose en effet à l'OCAM d'établir, dans un délai d'un an après la désignation d'une infrastructure critique nationale ou européenne par le NCCN, une analyse relative à cette infrastructure. Ces analyses portent non seulement sur la menace terroriste ou extrémiste, mais comprennent également tous les phénomènes relevant de la compétence des partenaires de l'OCAM. Une coordination étroite avec les différents services partenaires et d'appui de l'OCAM est donc nécessaire pour parvenir à une analyse intégrée et appuyée par tous les services. Le département Analyse stratégique réalise aussi un **travail d'appui** stratégique, tel que la préparation, l'élaboration et la mise en œuvre de textes législatifs et de circulaires.



Gestion de dossiers & Documentation

Le département Gestion de Dossiers et Documentation (Dos&Doc) est responsable de la **gestion** de la base de données interne de l'OCAM. Le département assure la **permanence de jour**, où parviennent toutes les informations et tous les documents provenant des différents partenaires. Le département est responsable de l'**ajout** de ces documents dans la banque de données, de leur **enregistrement** et de l'**envoi** des documents opérationnels aux partenaires de l'OCAM. Le département Dos&Doc **optimise le flux d'informations** vers les **autres départements de l'OCAM**. Le département est en outre responsable du **traitement** de toutes ces informations, en fonction de leur pertinence et en tenant compte des directives pour le traitement interne en étroite collaboration avec les autres départements. Le département gère aussi les **statistiques mensuelles** relatives aux données opérationnelles et au nombre d'entités reprises dans la BDC.

Countering Violent Extremism (CVE)

Le Département Countering Violent Extremism (CVE) de l'OCAM **coordonne la Stratégie nationale T.E.R.** et facilite l'**échange d'informations** et la coopération entre, d'une part, les différentes **autorités** fédérales, régionales et locales et d'autre part les **services publics**.

CVE est axé sur l'**approche globale** de la radicalisation, de l'extrémisme et du terrorisme dans notre pays. Un acte ou une intention terroriste est souvent considéré(e) comme un fait criminel isolé, nécessitant une approche purement répressive. Pourtant, derrière chacun de ceux-ci se cache un individu qui a traversé un **processus de radicalisation individuel**, souvent né de divers terreaux, frustrations et/ou facteurs déclencheurs idéologiques qui lui sont propres. L'**approche** d'un phénomène tel que la radicalisation doit donc être **élargie**, et ne peut pas uniquement se focaliser sur la **sécurité** et la **répression**, mais doit prêter au moins autant d'attention à la **prévention** et à la **réintégration**.

Le département CVE tente d'élargir la vision de la radicalisation, de l'extrémisme et du terrorisme tant des services de sécurité et de renseignement que des acteurs socio-préventifs, tels que l'enseignement, le bien-être, l'assistance sociale, les maisons de justice, le secteur psychologique etc. Le département s'en charge en assurant la **coopération** et l'**échange** entre ces services via les **plateformes d'échange multidisciplinaire** de la Stratégie T.E.R., comme la TFN,

les TFL, les CSIL-R et les **groupes de travail** nationaux. Par le biais de la **sensibilisation** et en réunissant les acteurs concernés autour de la table, l'objectif est d'avoir tous les même focus. Le but ultime et sous-jacent est en effet généralement le même pour tous les services et autorités, quel que soit leur angle d'approche : créer une société sûre et agréable, au sein de laquelle chaque individu peut s'épanouir.

Enfin, le département CVE effectue également des **analyses**, axées sur la **prévention** et la **réintégration**. Ces analyses, ainsi que les connaissances et l'**expertise** acquises dans le domaine CVE font en sorte qu'une attention spécifique est aussi prêtée au **travail d'appui et de conseil stratégique**, comprenant notamment la préparation d'**accords de coopération**, de **textes de loi**, de **circulaires** et l'implémentation de ceux-ci.

4.6 Fonctionnement transversal

Le slogan de l'OCAM « Connecting the Dots » se traduit tant sur le plan interne qu'externe par une coopération transversale et multidisciplinaire.

Au sein de l'OCAM, il s'agit principalement d'un **fonctionnement complémentaire entre les quatre départements opérationnels**. Ainsi, ils ont été étroitement impliqués dans l'élaboration de la Stratégie T.E.R. À ce titre, tous les départements opérationnels assurent le suivi du fonctionnement **des TFL** et sont responsables du traitement des **entités reprises dans la BDC**, notamment en mettant à jour les dossiers individuels et en déterminant la menace émanant de ces entités par le biais de la méthodologie RooT37 propre à l'OCAM.

En externe, une partie importante du fonctionnement de l'OCAM est déterminée par des **groupes de travail multidisciplinaires**, réunissant l'OCAM et différents partenaires externes, tels que les Groupes de travail nationaux dans le cadre de la Stratégie T.E.R. (voir également page 32).

Au sein de l'OCAM

Le fonctionnement interne en teams opérationnelles

Dans ces teams, les Analystes, les Experts, les membres de CVE et Dos&Doc travaillent conjointement et de manière transversale sur une problématique, une région ou une tendance particulière. Les **membres des teams se complètent mutuellement**, chacun apportant les **connaissances, l'expertise et la vision** de son propre département. Ce fonctionnement permet également de réagir rapidement aux nouvelles tendances : en fonction de l'actualité, de nouveaux membres peuvent facilement rejoindre une team ou rapidement la quitter par la suite.

Les teams et groupes de travail internes non-opérationnels

Outre ces teams opérationnelles, l'OCAM compte aussi d'autres teams et groupes de travail transversaux, qui se concentrent chacun sur un domaine différent.

Data Protection Officer (DPO)

Le DPO accompagne l'OCAM dans la mise en œuvre de ses **obligations légales en matière de protection des données à caractère personnel** que le service traite dans le cadre de ses missions. Le DPO fournit notamment des avis stratégiques à la direction et à l'organisation en matière de traitement des données à caractère personnel. Il assure également le **suivi des questions et requêtes** introduites par des **citoyens** qui contactent l'OCAM dans le cadre d'éventuels dossiers les concernant, et les transmet aux services partenaires habilités à les traiter.

Outreach, ouverture au monde académique

Le projet Outreach a été conçu pour **entretenir et optimiser les liens** avec le **monde académique**. Pour pouvoir aborder efficacement les problèmes de sécurité au sein de notre société, nous avons besoin de plus de perspectives et de collaboration interdisciplinaire. Le monde académique est un partenaire essentiel dans cette optique.

Pour resserrer ces liens, plusieurs projets sont en cours au sein d'Outreach :

- **Students@cuta** : Des étudiants peuvent poser leurs questions à l'OCAM dans le cadre de leur mémoire de fin d'études, à des moments bien définis. En mars 2022, une édition physique a de nouveau été organisée à l'OCAM.
- Un **concours de mémoires de fin d'études** : En collaboration avec les universités belges, l'OCAM organise chaque année un concours de mémoires de fin d'études. Le premier prix est un temps de parole au colloque rassemblant les services de sécurité et le monde académique. [L'ULiège a remporté le premier prix de l'édition 2022.](#)
- Un **colloque annuel** : Les réseaux entre les services publics et le monde académique doivent être renforcés. En mai 2022 a eu lieu le deuxième colloque (postposé en raison du Covid-19) et en décembre 2022 le 3ième (voir également page 15).
- La **revue scientifique Radices** : Depuis 2021, Outreach publie chaque année une revue en ligne en collaboration avec le monde académique. Celle-ci regroupe des recherches prometteuses et innovantes. Les lauréats du concours de mémoires de fin d'études ont l'opportunité d'y apporter leur contribution. La deuxième édition est apparue en mai 2022.
- **Conférences dans des universités** : En 2022 également, l'OCAM s'est rendu dans différentes universités pour y exposer son fonctionnement et l'approche multidisciplinaire de l'extrémisme et du terrorisme.
- **Rencontres thématiques avec le monde académique** : L'OCAM invite régulièrement des académiciens à venir présenter leurs recherches (si celles-ci présentent des liens avec les compétences de l'OCAM) dans ses locaux. Les discussions qui suivent ces présentations sont toujours enrichissantes, tant pour les chercheurs, qui peuvent confronter leurs travaux à la réalité du terrain, que pour l'OCAM, qui doit se tenir informé et y puise de nouveaux points de vue. 4 conférences ont ainsi été organisées à l'OCAM en 2022.





La coopération et la confiance entre tous les services concernés sont essentielles au succès de la Stratégie T.E.R.

Avec des externes, dans le cadre de la Stratégie T.E.R.

La Stratégie nationale contre le Terrorisme et l'Extrémisme, y compris le processus de Radicalisation (Stratégie T.E.R.), adoptée en septembre 2021 par le Comité de concertation, succède à l'ancien Plan d'Action Radicalisme (Plan R). L'adoption par l'ensemble des niveaux de pouvoir (tant au niveau fédéral que des entités fédérées) est importante dans le cadre de l'approche multidisciplinaire.

L'objectif de la Stratégie T.E.R. est de **réduire autant que possible toute forme d'extrémisme** – y compris le processus de radicalisation – au sein de notre société. Un élément important à cet égard est que **toutes les formes d'extrémisme** sont traitées sur un **ped d'égalité**. La Stratégie T.E.R., comme le décrivait déjà le Plan R avant, comprend diverses plateformes et structures de concertation (**TFN, TFL, Groupes de travail nationaux (GT)** et **CSIL-R**), où tous les services et acteurs compétents en matière de terrorisme et d'extrémisme se concertent et partagent des informations. Il peut s'agir d'un échange d'informations au niveau stratégique (TFN, majorité des groupes de travail) ou au niveau de cas individuels (TFL et/ou CSIL-R).

L'OCAM joue un **rôle de coordination** de cette Stratégie T.E.R., et tous les départements opérationnels du service sont étroitement impliqués dans son fonctionnement de par leur participation à plusieurs de ses plateformes.

TFN *La Taskforce nationale*

La Taskforce nationale ou TFN est la **plateforme de concertation stratégique** qui pilote la Stratégie T.E.R. Sa présidence est assurée par l'OCAM. Étant donné la configuration politique belge, la TFN est la **plateforme de concertation stratégique par excellence, réunissant tous les niveaux de pouvoir** de notre pays autour de la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme. La TFN assure la gestion générale et le suivi continu de l'exécution de la Stratégie T.E.R. La TFN transmet toutes les propositions et/ou adaptations nécessitant une ratification politique.

TFL *Taskforces Locales*

L'OCAM est représenté dans toutes les Taskforces locales (TFL), constituant le **centre névralgique** de la Stratégie T.E.R. pour le **volet répressif et de la sécurité**. Les TFL forment le réseau au sein duquel les services de sécurité échangent des informations et discutent de cas concrets. Les partenaires décident, en concertation, si et comment les entités seront suivies par le biais de mesures de sécurité (TFL) ou socio-préventives (CSIL-R). L'input des TFL constitue un élément essentiel de l'alimentation de la BDC.

GT *Les groupes de travail*

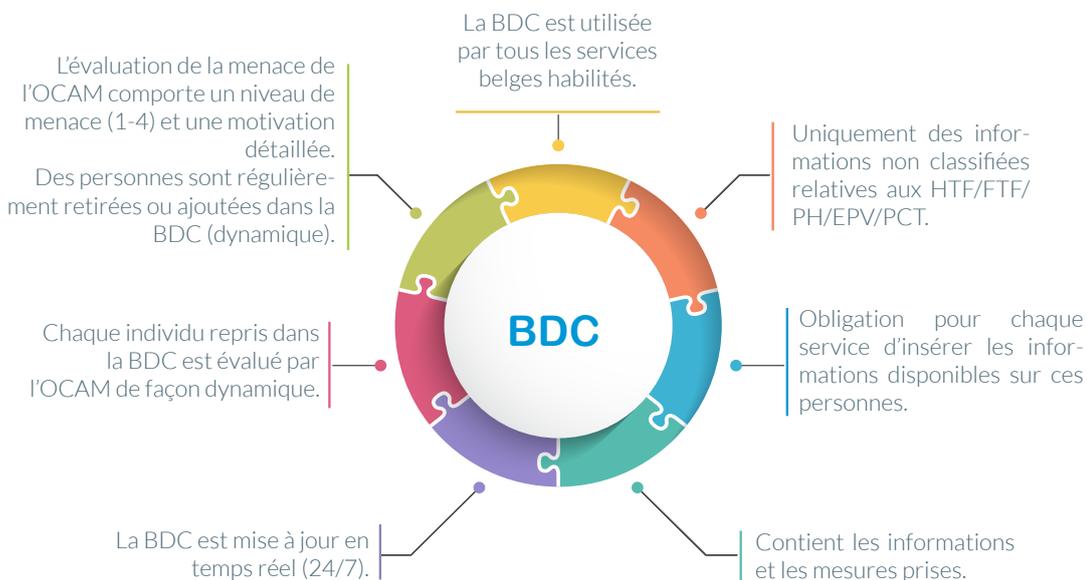
Dans le cadre de la Stratégie T.E.R., **12 groupes de travail nationaux (GT)** sont actifs. Les GT se penchent sur une **thématique spécifique** et leur domaine d'action est déterminé par la TFN. Chaque GT a un service pilote et se compose d'une équipe multidisciplinaire d'experts issus de différents services (publics).



BDC **La Banque de données commune**

La Banque de données commune (BDC) est l'**instrument transversal externe** qui forme la colonne vertébrale du **partage d'informations** au sein de la Stratégie T.E.R. Dans la BDC, tous les services compétents partagent en étroite concertation et selon des critères stricts, régis par la loi, des **informations non classifiées** sur des Foreign Terrorist Fighters (FTF), des Homegrown Terrorist Fighters (HTF), des Propagandistes de Haine (PH), des Extrémistes Potentiellement Violents (EPV) et des Personnes Condamnées pour Terrorisme (PCT) à suivre prioritairement (voir aussi page 18 et suivantes). Les **accès à la BDC sont échelonnés** : les services ne peuvent voir et faire que ce dont ils ont besoin pour l'exercice de leurs missions. Les services avec des droits d'écriture ont l'obligation légale d'alimenter la BDC avec des informations pertinentes.

L'OCAM est le **gestionnaire opérationnel** de la BDC. Par conséquent, il est responsable de la **validation** des entités dans la BDC, de l'**insertion** de nouvelles entités, ainsi que de la **suppression** (ventilation) d'entités qu'il n'y a (ou plus) lieu d'inscrire dans la BDC. Un suivi rigoureux a lieu pour s'assurer que toutes les personnes dans la BDC continuent à remplir tous les critères pour y être reprises. Pour chaque individu repris dans la BDC, l'OCAM rédige une **évaluation de la menace individuelle**. Celle-ci comporte un niveau de menace de 1 à 4, ainsi qu'une motivation détaillée.



Cadre réglementaire de l'OCAM

- Loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité ;
- Loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace (loi organique), modifiée par la loi du 31 mai 2022 ;
- Arrêté royal du 28 novembre 2006 portant exécution de la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace (missions et organisation) ;
- Arrêté royal du 23 janvier 2007 relatif au personnel de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (statut du personnel) ;
- Arrêté royal du 24 août 2007 octroyant une allocation de fonction à certains membres du personnel de l'organe de coordination pour l'analyse de la menace (allocation de fonction personnel) ;
- Loi du 1er avril 2007 relative à l'assurance contre les dommages causés par le terrorisme ;
- Loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Banque de données commune

- Loi du 27 avril 2016 relative à des mesures complémentaires en matière de lutte contre le terrorisme ;
- Arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif à la banque de données commune Foreign Terrorist Fighters ;
- Arrêté royal du 23 avril 2018 relatif à la banque de données commune Propagandistes de haine et portant exécution de certaines dispositions de la section 1erbis « de la gestion des informations » du chapitre IV de la loi sur la fonction de police.

Mesures préventives administratives individuelles

(Gel des avoirs, Pass-ban, ID-ban)

- Articles 62 à 65/2 du Code consulaire ;
- Loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes des étrangers et aux documents de séjour.
- Circulaire du 7 septembre 2015 du ministre de la Justice et du ministre des Finances relative à la mise en œuvre des articles 3 et 5 de l'Arrêté royal du 28 décembre 2006 relatif aux mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme.

Stratégie T.E.R. & CSIL-R

- La Stratégie T.E.R., adoptée par le Comité de concertation le 8 septembre 2021 ;
- Loi du 30 juillet 2018 portant création de Cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AE	SPF Affaires étrangères	OE	Office des Etrangers
ANPA	Académie Nationale de Police	Passban	Retrait du passeport
AQ	Al-Qaïda	PE	Pré-enquête
BDC	Banque de données commune	PH	Propagandiste de Haine
CCB	Centre pour la Cybersécurité Belgique	Plan R	Plan d'Action Radicalisme
CCRS	Comité de coordination du renseignement et de la sécurité	RFI	Request for Information
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	SAT INTÉRIEUR	Secrétariat administratif et Technique Intérieur
CNS	Conseil National de Sécurité	SAT JUS	Secrétariat administratif et Technique Justice
COC	Organe de contrôle de l'information policière	SGRS	Service général du Renseignement et de la Sécurité
CPI	Conseiller en prévention interne	SPF BOSA	Service Public fédéral Stratégie et Appui
CSIL-R	Cellule de sécurité intégrale locale radicalisme	SPF MOB	Service Public fédéral Mobilité & Transports
CSIP-R	Cellule de sécurité intégrale pénitentiaire en matière de radicalisme	Stratégie T.E.R.	La Stratégie nationale contre le Terrorisme et l'Extrémisme, y compris le processus de Radicalisation
CSRS	Comité stratégique du renseignement et de la sécurité	TFL	Taskforce locale
CVE	Countering Violent Extremism	TFN	Taskforce nationale
D&A	SPF Douanes & Accises	TO	Tableau organique
DAO	Direction des opérations de police administrative	VSSE	Sûreté de l'État
DDOS	Distributed denial of service	VVSG	Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (Association des villes et communes de Flandre)
DG EPI	La direction générale des Établissements pénitentiaires		
DJO	Direction centrale des opérations de police judiciaire		
DJSOC/Terro	Direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée		
Dos&Doc	Gestion de dossiers et de documentation		
EI	État islamique		
ESCN	European Strategic Communications Network		
Forum CT	Forum Counter Terrorism		
FTF	Foreign Terrorist Fighter		
GT	Groupe de travail		
IBZ	SPF Intérieur		
HTF	Homegrown Terrorist Fighter		
ID-ban	Retrait de la carte d'identité		
IDEWE	Service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT) et IBEVE asbl - Experts en environnement et en sécurité		
IO	Information Officer		
ISKP	État islamique Province du Khorasan		
JDC	Joint Decision Center		
JIC	Joint Intelligence Center		
NCCN	Centre de Crise National		

Éditeur responsable : OCAM

CONTACT

Site web: <https://ocam.belgium.be/>